

CAP Agricole Jardinier Paysagiste Niveau 3

| | |
|---------------------------------------|---|
| Public concerné, nombre | <p>Demandeurs d'emploi de plus de 16 ans inscrits ou non à Pôle Emploi mais ayant validé leur projet professionnel auprès d'un prescripteur. Salarié en activité – éligible CPF. Contrat d'apprentissage. Effectif : de 8 à 12 participants.</p> |
| Prérequis | <p>Pas de conditions spécifiques.</p> |
| Modalités et délai d'accès | <p>Tests d'aptitude (non éliminatoire) : Les tests suivants seront proposés pour l'identification de problématiques importantes ne permettant pas l'acquisition du niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Tests de Français (1 de compréhension de texte et 1 correspondant à une rédaction de 10 lignes sur le thème de l'environnement). • 1 Test de Mathématiques permettant l'utilisation des 4 opérations de base utilisées en milieu professionnel. <p>Entretien de positionnement : Entretien individuel permettant de vérifier la cohérence du parcours.</p> |
| Durée | <p>800 heures en centre et 385 heures en entreprise.</p> |
| Dates | <p>Octobre 2024 – Juin 2025 (Voir calendrier d'alternance)</p> |
| Lieu | <p>Maison Familiale d'Amange site de Dole 17 chemin du Defois 39100 DOLE Le centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> |
| Présentation générale | <p>Le(a) jardinier(ère) paysagiste travaille le plus souvent dans une entreprise ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. C'est un métier d'extérieur qui requiert une bonne condition physique du fait de l'utilisation d'outils et qui nécessite une bonne mobilité. Il (elle) intervient principalement sur le végétal, les installations et les infrastructures paysagères. Il (elle) doit développer un réel intérêt pour la nature.</p> |

MFR / CFA AMANGE - Etablissement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture

SITE D'AMANGE : 4 rue des vergers, 39700 AMANGE • 03 84 70 61 28 • mfr.amange@mfr.asso.fr

SITE DE DOLE : 17 chemin du Défois, 39100 DOLE • 03 84 72 73 92 • mfr.dole@mfr.asso.fr

Numéro SIRET : 803 025 832 000 12 • Numéro UAI : 039 12 13 G • APE : 8532 Z • Site internet : <http://www.mfr-amange.fr>
 Association 1901 • Enregistrée sous le numéro 43 39 01 024 39. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

| | |
|---------------------------------------|---|
| | <p>Ses activités organisées en chantier obligent un travail en équipe et des déplacements quotidiens parfois importants. L'ouvrier(e) doit respecter scrupuleusement les règles de sécurité et de santé.</p> <p>Il (elle) pourra se spécialiser dans l'aménagement ou dans l'entretien. Il (elle) peut également élargir son domaine d'intervention et la gamme d'employeurs potentiels : pépiniériste, jardinerie, horticulteur, maraîcher.</p> |
| <p>Objectifs</p> | <p>Développer les compétences professionnelles visées par le diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution. • Maîtriser l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique. • Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils. • Fournir des informations utiles à l'entreprise, aux clients et aux usagers. <p>Favoriser l'insertion professionnelle.</p> |
| <p>Contenu de la formation</p> | <p>Activité 1 : La sécurité au travail (24 heures)</p> <p>Activité 2 : Découverte des métiers du paysage (30 heures)</p> <p>Activité 3 : Plantation de végétaux (131 heures)</p> <p>Activité 4 : Entretien de la végétation et des infrastructures paysagères (137 heures)</p> <p>Activité 5 : Protection des végétaux par lutte biologique et procédés alternatifs (21 heures)</p> <p>Activité 6 : Procédés alternatifs en lien avec le développement durable (11 heures)</p> <p>Activité 7 : Entretien du matériel et des équipements (67 heures)</p> <p>Activité 8 : Maçonnerie et menuiserie paysagère (140 heures)</p> <p>Activité 9 : Communication en situation professionnelle (44 heures)</p> <p>Activité 10 : « Foire aux plantes » de la réalisation à la vente (60 heures)</p> <p>Activité 11 : Modules complémentaires (63 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certification CACES R482 mini-pelle • Certification Sauveteur Secouriste du Travail • Formation gestes et postures • Formation B96 |

MFR / CFA AMANGE - Etablissement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture

SITE D'AMANGE : 4 rue des vergers, 39700 AMANGE • 03 84 70 61 28 • mfr.amange@mfr.asso.fr

SITE DE DOLE : 17 chemin du Défois, 39100 DOLE • 03 84 72 73 92 • mfr.dole@mfr.asso.fr

Numéro SIRET : 803 025 832 000 12 • Numéro UAI : 039 12 13 G • APE : 8532 Z • Site internet : <http://www.mfr-amange.fr>
Association 1901 • Enregistrée sous le numéro 43 39 01 024 39. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

| | |
|---|--|
| | <p>Activité 12 : Modules transversaux (72 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus individuel et collectif de professionnalisation • Techniques de recherche d'emploi • Initiation à l'informatique et sensibilisation au numérique |
| <p>Modalités pédagogiques</p> | <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en présentiel. • Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel. • Suivi individualisé, accompagnement à la recherche de stages. Visites pendant les périodes en entreprises par le responsable de la formation. • Partage des connaissances, travaux de groupe. • Jeux de rôle, mises en situation, cas concrets. • Cours théoriques, séances pratiques. • Evaluations en cours de formation. <p>Prise en compte des situations de handicap (Référént de handicap)</p> |
| <p>Modalités d'acquisition de la certification</p> | <p>L'obtention du CAP Agricole Jardinier Paysagiste s'effectue par la validation d'Unités Capitalisables correspondant à des épreuves pratiques obligatoires, s'en suivent des entretiens d'explicitation dont la durée dépend de l'approche du stagiaire.</p> <p>Si un candidat échoue à une épreuve il peut être représenté plusieurs fois pendant sa période de formation.</p> <p>Les dossiers de validation sont présentés au jury habilité à la fin de l'action de formation.</p> <p>Dans le cas où une UC n'aurait pas été validée, l'apprenant a la possibilité d'acquérir la totalité des épreuves manquantes dans un délai de 5 ans.</p> <p><i>Certification enregistrée au RNCP sous le numéro : RNCP 38386</i> <i>Date de publication de la certification au Journal Officiel : 09.07.2015</i> <i>Nom du certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire</i></p> |
| <p>Suivi de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Un responsable de formation assure la coordination pédagogique des parcours de certification, le suivi des stagiaires lors des périodes en entreprise, l'accompagnement des travaux personnels. Le responsable est également chargé d'effectuer le temps d'accueil en début de session et de bilan en fin. • Il assure aussi l'accompagnement individualisé tout au long du parcours notamment pour la rédaction des différents dossiers. • Un suivi est assuré par le biais d'un carnet d'activités et par des visites des formateurs sur les lieux de stage. |

MFR / CFA AMANGE - Etablissement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture

SITE D'AMANGE : 4 rue des vergers, 39700 AMANGE • 03 84 70 61 28 • mfr.amange@mfr.asso.fr

SITE DE DOLE : 17 chemin du Défois, 39100 DOLE • 03 84 72 73 92 • mfr.dole@mfr.asso.fr

| | |
|--|---|
| <p>Coût par participant</p> | <p>La formation est financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et par le Fond Social Européen. Demandeurs d'emploi avec prise en charge par le Conseil Régional. Eligible CPF. Possibilité d'intégrer la formation par la voie de l'apprentissage. Pas de possibilité d'hébergement et de restauration sur le site de Dole.</p> |
| <p>Responsable de l'action, Contact</p> | <p>Responsable de l'action : Céline LEGROS Pour toutes informations, contacter le secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mfr.dole@mfr.asso.fr • 03 84 72 73 92 |
| <p>Formateurs, animateurs et intervenants</p> | <p>Profils des formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BTS A Aménagements Paysagers • BTS A Production Animale • BTS Machinisme agricole <p>Interventions extérieures : Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Professionnels du secteur d'activité – ABSkill – Auto-école BAUD – GPS Prévention</p> |
| <p>Evaluation de l'action</p> | <p>Evaluation de l'action : bilan intermédiaire et final réalisés en présence des prescripteurs et du financeur. Bilans « à chaud », bilans à 3 et 6 mois après fin de formation.</p> <p>Taux de réussite au CAPa JP (session juin 2023) : 100% Taux de présentation à l'examen (session juin 2023) : 100% Taux d'interruption en cours de formation : 15% pour la session 2022-2023</p> |
| <p>Passerelles et débouchés possibles</p> | <p>Taux d'insertion/Formation : 61% pour la session 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'insertion professionnelle : 46% (100% dans le même secteur d'activité visé par la certification) - Taux de poursuite d'études : 15% <p>Note de satisfaction : 4.1/5 Mise à disposition des indicateurs via www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion</p> <p>Poursuite d'études : Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers</p> <p>Les types d'emplois accessibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent(e) d'entretien des parcs et jardins. • Jardinier(e) paysagiste / des espaces verts. • Aide-jardinier(e). • Salarié des espaces verts. • Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage. |

Dernière modification : 20/03/2024 10:1

Publication Internet : 04/04/2024

MFR / CFA AMANGE - Etablissement privé sous contrat avec le ministère de l'Agriculture

SITE D'AMANGE : 4 rue des vergers, 39700 AMANGE • 03 84 70 61 28 • mfr.amange@mfr.asso.fr

SITE DE DOLE : 17 chemin du Défois, 39100 DOLE • 03 84 72 73 92 • mfr.dole@mfr.asso.fr

Numéro SIRET : 803 025 832 000 12 • Numéro UAI : 039 12 13 G • APE : 8532 Z • Site internet : <http://www.mfr-amange.fr>
Association 1901 • Enregistrée sous le numéro 43 39 01 024 39. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.